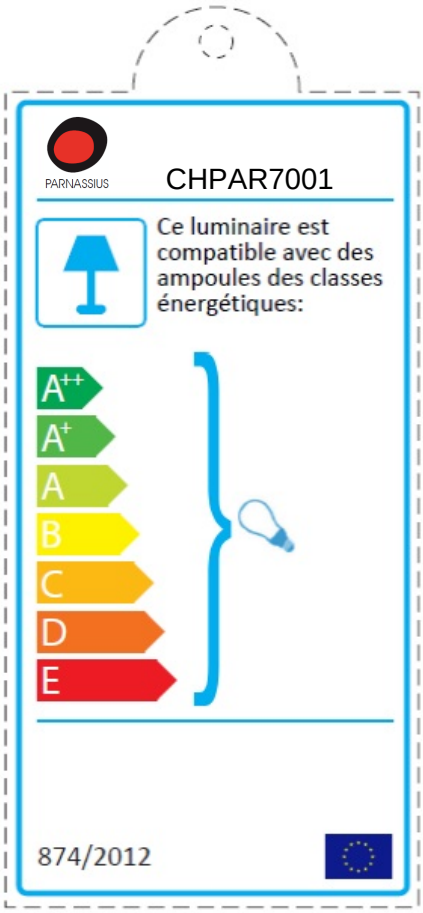

FR

Si l'article est exposé au public, l'étiquette de la classe énergétique doit être rédigée dans la langue du pays où il est exposé.